



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 28 juin 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

M. Yves-Michel DAHOUI.

**Absents :**

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 5 - Conseil Municipal - Commissions et Représentations

## Conseil Municipal Commissions et Représentations

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

### I - Modification de la commission de gestion du marché Beaux-Arts

La commission de gestion du marché Beaux-Arts est composée de quatre élus du Conseil Municipal dont l'adjoint délégué au commerce qui préside la commission, de quatre représentants des commerçants marché Beaux-Arts, un représentant du syndicat des commerçants des marchés de France, et un représentant de l'association des commerçants du marché Beaux-Arts. Cette commission a pour mission de gérer le fonctionnement du marché couvert.

Par délibération en date du 22 mai 2014, Mme Catherine THIEBAUT, M. Thierry MORTON, M. Gueric CHALNOT et M. Pascal BONNET ont été désignés comme membres de la commission de gestion du marché Beaux-Arts. Puis par délibération en date du 18 janvier 2017, Mme Christine WERTHE a remplacé M. Pascal BONNET.

Il est proposé au Conseil Municipal d'opérer le changement suivant dans les représentations des élus au sein de cette commission :

Ancienne situation :

Catherine THIEBAUT
Thierry MORTON
Gueric CHALNOT
Christine WERTHE

Nouvelle situation :

Catherine THIEBAUT
Thierry MORTON
<b>Danielle POISSENOT</b>
Christine WERTHE

Il est proposé de faire application de l'article L 2121-21 du CGCT qui dispose que le Conseil Municipal «peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin».

### II - Désignation d'un représentant de la Ville de Besançon au sein du conseil de gestion de l'UPFR Sports de Besançon

Comme le prévoit le décret n° 2014-336 du 13 mars 2014 et les statuts de l'Unité de Promotion, de Formation et de Recherche des sports de Besançon, composante de l'Université de Franche-Comté, les collectivités territoriales désignent un représentant pour siéger au conseil de gestion en tant que personnalité extérieure, conformément aux dispositions de l'article L 719-3 et des articles D 719-41 à D 719-47 du Code de l'Education.

Deux sièges sont attribués aux collectivités territoriales au sein du conseil de gestion. Le conseil communautaire du 19 mai 2016 de la CAGB a désigné M. Dominique SCHAUSS titulaire et M. Cyril DEVESA suppléant, suite au transfert partiel de la compétence enseignement supérieur de la Ville à l'Agglomération.

Un siège est à pourvoir et il semble opportun que le représentant soit sensibilisé à l'environnement sportif local. L'UPFR entretenant des liens privilégiés avec la Direction des Sports de la Ville, il est proposé de désigner M. Abdel GHEZALI titulaire, et M. Clément DELBENDE, suppléant, pour représenter la Ville de Besançon au sein du conseil de gestion de l'UPFR des Sports de Besançon.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :**

**- de faire application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**- de désigner Mme Danielle POISSENOT comme membre de la commission de gestion du marché Beaux-Arts en remplacement de M. Guerric CHALNOT,**

**- de désigner M. Abdel GHEZALI, en qualité de titulaire, et M. Clément DELBENDE, en qualité de suppléant, pour représenter la Ville de Besançon au sein du conseil de gestion de l'Unité de Promotion, Formation et de Recherche des Sports (UPFR) de Besançon.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité